

## OBLIGATIONS SUISSES (OS)

### 1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **OBLIGATIONS SUISSES** est un groupe de placements géré selon une stratégie passive, investi dans des emprunts libellés en francs suisses émis par des débiteurs domiciliés en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.
- L'objectif de placement est de reproduire l'indice de référence avec un écart aussi faible que possible grâce à la méthode d'échantillonnage stratifié (stratified sampling).
- L'indice de référence est le Swiss Bond Domestic Total Return Index AAA-BBB (SBD14T).

### 2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- **OBLIGATIONS SUISSES** investit dans des obligations et d'autres titres de créance libellés en francs suisses et émis par des débiteurs privés ou publics domiciliés en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.
- Les investissements se concentrent sur des titres liquides.
- Les créances par débiteur ne doivent pas représenter plus de 10% du groupe de placements. Cette limite ne s'applique pas aux emprunts de la Confédération et aux titres émis par des institutions de lettres de gage suisses.
- La marge d'erreur ex-ante maximale est de 0.25%.
- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses auprès de banques de premier ordre en Suisse.
- Le groupe de placements est en principe entièrement investi.
- Des instruments financiers dérivés standardisés ou non standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique de placement. Ces transactions peuvent être conclues en Bourse, sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans ce genre de transactions (OTC).
- Les ventes à découvert et/ou les transactions avec un effet de levier ne sont pas autorisées.

Situation au 30.11.2013